

Cobra Forte®

Description du produit en bref

Pellets pour combattre les campagnols terrestres (taupes grises) et les taupes en arboriculture, cultures maraîchères, petits fruits, viticulture et grandes cultures.

Matières actives

56% Phosphore d'aluminium

Formulation

Produit générateur de gaz GE

Numéro d'homologation

W-7606

Mode d'action

Cobra Forte contiennent la matière active phosphore d'aluminium, laquelle libère de l'hydrogène phosphoré sous l'effet de l'humidité de l'air et du sol – un gaz exterminant rapidement et fiablement les campagnols.

Utilisation Arboriculture

Arboriculture en général

Dosage contre les taupes et les campagnols terrestres : 3 – 5 Pellets par 3 – 10 m longueur de la galerie.

L'emballage doit être ouvert qu'en plein air. Ouvrez le couloir souterrain avec précaution et placez les pellets dans la galerie. Bien refermer les sites de déposition. Certaines influences météorologiques et une nature défavorable du sol peuvent minimiser le succès de l'opération. Bien surveiller la surface traitée quelques temps. Recommencez immédiatement le traitement en cas de nouvelles immigrations.

Utilisation Cultures de baies

Baies en général

Dosage contre les taupes et les campagnols terrestres : 3 – 5 Pellets par 3 – 10 m longueur de la galerie.

L'emballage doit être ouvert qu'en plein air. Ouvrez le couloir souterrain avec précaution et placez les pellets dans la galerie. Bien refermer les sites de déposition. Certaines influences météorologiques et une nature défavorable du sol peuvent minimiser le succès de l'opération. Bien surveiller la surface traitée quelques temps. Recommencez immédiatement le traitement en cas de nouvelles immigrations.

Utilisation Cultures maraîchères

Cultures maraîchères en général

Dosage contre les taupes et les campagnols terrestres : 3 – 5 Pellets par 3 – 10 m longueur de la galerie.

L'emballage doit être ouvert qu'en plein air. Ouvrez le couloir souterrain avec précaution et placez les pellets dans la galerie. Bien refermer les sites de déposition. Certaines influences météorologiques et une nature défavorable du sol peuvent minimiser le succès de l'opération. Bien surveiller la surface traitée quelques temps. Recommencez immédiatement le traitement en cas de nouvelles immigrations.

Utilisation Grandes cultures

Grandes cultures en général

Dosage contre les taupes et les campagnols terrestres : 3 - 5 Pellets par 3-10 m longueur de la galerie.

L'emballage doit être ouvert qu'en plein air. Ouvrez le couloir souterrain avec précaution et placez les pellets dans la galerie. Bien refermer les sites de déposition. Certaines influences météorologiques et une nature défavorable du sol peuvent minimiser le succès de l'opération. Bien surveiller la surface traitée quelques temps. Recommencez immédiatement le traitement en cas de nouvelles immigrations.

Utilisation Viticulture

Vigne

Dosage contre les taupes et les campagnols terrestres : 3 – 5 Pellets par 3 – 10 m longueur de la galerie.

L'emballage doit être ouvert qu'en plein air. Ouvrez le couloir souterrain avec précaution et placez les pellets dans la galerie. Bien refermer les sites de déposition. Certaines influences météorologiques et une nature défavorable du sol peuvent minimiser le succès de l'opération. Bien surveiller la surface traitée quelques temps. Recommencez immédiatement le traitement en cas de nouvelles immigrations.

Restrictions

Ne pas utiliser dans les jardins familiaux. L'emballage d'origine ne doit être ouvert qu'en plein air. Il doit être refermé correctement et hermétiquement après le prélèvement du produit. Le produit ne doit jamais entrer en contact avec de l'eau. En cas d'incendie, utiliser du sable sec. Le produit ne peut être utilisé qu'à l'air libre, mais ni en dessous ni à proximité de bâtiments pour éviter que le gaz qui se forme ne pénètre à l'intérieur. Il faut tenir compte de la direction du vent pour éviter l'inhalation d'hydruure de phosphore. Le produit ne doit pas être utilisé par temps de pluie ou d'épais brouillard ni sur un sol détrempé. De l'hydruure de phosphore se forme au contact de l'air ou sous l'action de l'humidité. C'est un gaz très toxique pour l'homme et l'animal, très inflammable et dont l'odeur caractéristique est facilement perceptible. Il faut porter des gants de protection et une tenue de protection au moment de l'application et de la manipulation du produit. Il ne faut pas pénétrer dans la zone traitée pendant deux jours. Les produits qui libèrent de l'hydruure de phosphore ne peuvent être employés en grandes quantités en plein air que par

des personnes titulaires d'un permis professionnel pour l'emploi des fumigants ou d'un permis professionnel pour l'emploi de produits phytosanitaires dans l'agriculture et l'horticulture. L'utilisation par un tiers sur instruction d'une personne titulaire d'un permis n'est pas autorisée.

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL.

Important à savoir

Elimination: Déposer les restes de produits et les résidus dans un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente de ces produits. Ne doit pas être éliminé avec les déchets domestiques. Ne jetez pas dans les égouts. Déformez les bouteilles vides de sorte à les rendre inutilisables (ne jamais rincer avec de l'eau). Il est interdit de réutiliser l'emballage du produit. Les substances, produits et leurs résidus qui développent de l'hydrogène phosphoreux doivent être éliminés selon le code des déchets européen 061301 (déchets non encore dégazés -pesticides inorganiques, produits de protection du bois et autres biocides) ou le code de déchet 060316 (déchets dégazés - oxydes métalliques à l'exception de ceux relevant de 060315) après traitement (TRGS512) conformément à l'ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1).

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Stockage

Le produit doit toujours être entreposé au sec: uniquement dans l'emballage d'origine bien fermé et seulement dans des locaux non destinés au séjour prolongé de personnes et d'animaux domestiques et qui se trouvent à l'écart des lieux d'habitation.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Mention d'avertissement

DANGER

Phrases H

H260 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément. **H300** Mortel en cas d'ingestion. **H310** Mortel par contact cutané. **H318** Provoque des lésions oculaires graves. **H330** Mortel par inhalation. **H400** Très toxique pour les organismes aquatiques.

Phrases EUH

EUH029 Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques. **EUH032** Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. **EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
P223 Éviter tout contact avec l'eau, à cause du risque de réaction violente et d'inflammation spontanée.
P232 Protéger de l'humidité.
P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P321 Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).

P335 Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P370+P378 En cas d'incendie: utiliser ... pour l'extinction.

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

P405 Garder sous clef.

P402+P404 Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.

P501 Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.



GHS02



GHS05



GHS06



GHS09

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

Emballage

10 05 92 pdf_datasheet_artikel.typ_ à 250 g

10 05 92 pdf_datasheet_artikel.typ_ à 10 x 250 gr

Emballage

10 05 91 pdf_datasheet_artikel_typ_ à 1 Kg

10 05 91 pdf_datasheet_artikel_typ_ à 12 x 1 Kg

Contact

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17 A

4800 Zofingen

Tél: 062 746 80 00

info@staehler.ch

<http://www.staehler.ch>